

U D S I S
Union départementale scolaire et d'intérêt social
des Pyrénées-Orientales

extrait du registre des délibérations
séance du 13 octobre 2020

L'an deux mille vingt et le 13 octobre, à 9 heures 30, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à THUIR, sous la présidence de Jean ROQUE, Président de l'U.D.S.I.S..

N° délibération : 13/10/20-05	objet : Fixation du prix de vente des repas au 1^{er} janvier 2021
--	---

représentants des conseillers généraux :

Titulaires présents : Jean ROQUE, Marie-Pierre SADOURNY, Hermeline MALHERBE, Madeleine GARCIA-VIDAL, Edith PUGNET

Suppléants présents : Damienne BEFFARA

Titulaires absents ayant donné procuration : Michel MOLY ayant donné procuration à Jean ROQUE

Absents : René OLIVE, Robert OLIVE, Françoise FITER, Marina PARRA-JOLY

représentants de l'assemblée syndicale :

Titulaires présents : Jacqueline ALBAFOUILLE, Alain GOT, Georges GUARDIA

Suppléants présents : Sylvie TORRES

Titulaires absents ayant donné procuration : /

Absents : Raymond LEMORT, Aurélie SIRJEAN, Mireille REBECQ, Michel FERRER, Arlette BIGORRE, René BANTOURE, Loïc GARRIDO, Katell MATET, Charles CHIVILO, Jean-Louis DEMELIN, Julie BALLANEDA, Françoise ORTEGA, Emilie BENZAKEN-DUVILLIER.

Le Président

Expose qu'il convient de fixer le prix de vente des repas préparés par les cuisines centrales, et qui sont livrés aux membres de l'établissement ou aux organismes délégués par ceux-ci.

Propose de fixer le prix des repas à compter du 1er janvier 2021 comme suit :

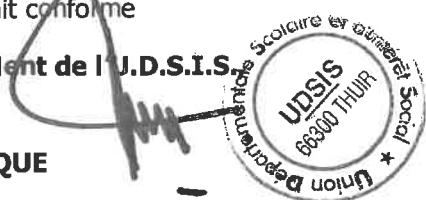
- Crèches :
 - 1^{er} âge : 1,65 €
 - 2^{ème} âge : 1,98 €
- Primaires et maternelles : 3,86 €
- Collèges : 4,10 €
dont 3,30 € facturé aux collèges et 0,80 € au Département
- Centres aérés : 4,24 €
- Commensaux/Adultes : 6,40 €
- Plat principal :
 - Lycées et collèges : 2,90 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Président de l'U.D.S.I.S.

Jean ROQUE



PREFECTURE
PYRENEES-ORIENTALES
22 OCT. 2020
COURRIER

